

DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 8

Séance du 24 juin 2024

Conseillers absents : 7

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL.

Membres présents avant pris à la délibération n°2024/15 :

Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Marie-Laure PFEIL, M. Jean-Noël BURG, Mme Nathalie ANTONI, Mme Laurence BENDER, M. Geoffrey LANG, Mme Emmanuelle MULLER WEIBEL, M. Jean-Marie STEINMETZ.

Membres absents à la délibération n°2024/15 : Mme Richarde BONATI-VELTEN, M. Kévin DEBES, M. Sébastien FUCHS, M. Eric HIRSCH, Mme Tania LAZARUS, Mme Estelle OHLMANN, M. Mathieu TRAUTTMANN.

Délibération 2024/15

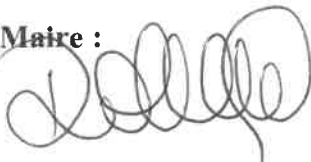
objet : Mise en place de plaques de rue bilingue

Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de remplacement de nos panneaux de rue monolingues par des plaques bilingues en vue de renforcer la visibilité de notre dialecte alsacien dans l'espace public. Madame Marie-Laure PFEIL, première adjointe au Maire apporte toutes les précisions nécessaires après avoir effectué un travail de recensement et de recherche des anciens de nom de rue et pris l'attache de l'OLCA (Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle) notamment pour la transposition en langue régionale et afin de connaître ses préconisations. L'ensemble pour la réalisation de 41 plaques de rue avec fixations et pose s'élève à 11 246,86 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ décide de pourvoir l'ensemble des rues de la commune en plaques bilingues (français-alsacien) dont le montant global hors taxe est estimé à 9 372,38 € ;
- ↳ sollicite à ce titre une subvention d'équipement auprès de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Région Grand Est ;
- ↳ rappelle la délégation permanente consentie au Maire par délibération du 23 juin 2020 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 90 000 € H.T. ;
- ↳ dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :



Emmanuelle MULLER WEIBEL

Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le ... 27 JUIN 2024 ...
et de la publication le ... 28 JUIN 2024 ...

Le Maire,

